



Commission Départementale des Activités Sportives Section JEUNES

Procès-Verbal n° 05

Réunion du :	Mardi 05 SEPTEMBRE 2023
Présidence :	M. Albert PATALANO
Secrétaire de séance :	M. Lucien MANGEMATIN
Délégué du CD :	M. Jean-Paul RUIZ
Présents :	M. Blaise SASSO - Yvan MASSOLO – Bernard BIAVA – Jean Claude ALEXIS – Loïc GUILLAUME

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €).

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier

- Saison 2023-2024

PLANNING 2023-2024

Le **planning JEUNES** est désormais consultable (**a été modifié le 05/09/2023**) sur le site du District > rubrique
EPREUVES > PLANNINGS

ou

en cliquant sur le lien suivant :

<https://var.fff.fr/wp-content/uploads/sites/66/2023/09/PLANNING-JEUNES-2023-2024-1.pdf>



CALENDRIERS U14 D3 – U15 D3 – U19 D1

Veillez prendre note des modifications des calendriers suivantes :

U14 D3

Poule C : GAPEAU FC 1 prend la place de SC TOULON 3 en poule B.

Poule B : Le SC TOULON 3 prend la place de GAPEAU FC 1

U15 D3

Poule A : Nouveau calendrier à 12 poules

CUERS PIERREFEU prend la place de SC NANS.

Ajout de SIX FOURS LE BRUSC et ASPTT HYEREDS.

Poule B : SC NANS prend la place de CUERS PIERREFEU.

U19 D1

Poule A : inversion des matchs journée 7 du 03/12/2023 CUERS PIERREFEU et JOURNEE 8 du 10/12/2023 CUERS PIERREFU / FC PUGETOIS.

Les nouveaux calendriers sont accessibles sur Footclubs et sur le site du District du Var.

Merci de nous transmettre de nouvelles convocations

RAPPEL

La Commission sera particulièrement vigilante et vérifiera le nombre de licenciés par catégorie d'âge de clubs souhaitant engager des équipes ceci afin d'éviter les forfaits en cours de saison. Les engagements seront confirmés après vérification.

CHAMPIONNAT U15 A 8

La Commission des Activités Sportives JEUNES souhaite organiser un championnat U15 à 8.

Si vous êtes intéressé pour engager une équipe dans cette catégorie, vous pouvez dès à présent ajouter votre engagement sur Footclubs ou envoyer un mail au secrétariat du District : secretariat@var.fff.fr

La date butoir est le 30 septembre 2023.

Prochaine réunion

Mardi 12 septembre 2023

Le Président : Albert PATALANO

Le Secrétaire de séance : Lucien MANGEMATIN

Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ